



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 9086

du 17/10/2023

Evaluation des risques et mesures en suivi de l'attentat du 16/10/2023

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 17/10/2023
Résumé	Informe les établissements scolaires à la suite de l'attentat du 16/10/2023
Mots-clés	- OCAM ; - Mesures de sécurité ; - Plan d'urgence
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités

Signataire(s)

Madame la Ministre Françoise BERTIEAUX



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement

**Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement
tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR)**

**Evaluation des risques et mesures
en suivi de l'attentat du 16/10/2023**

Madame, Monsieur,

Depuis l'annonce du passage au niveau 4 de la menace terroriste en Région de Bruxelles-Capitale et au niveau 3 dans le reste de la Belgique, le Gouvernement est en contact permanent avec les interlocuteurs qui participent aux réunions de coordination du Centre de crise. Le Premier Ministre a annoncé une présence policière renforcée partout dans la Région de Bruxelles-Capitale. Il a également appelé à une vigilance au sens large.

Il ne revient en effet pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles de procéder à l'évaluation de cette menace et de déterminer les éventuelles mesures à prendre. Ce type de décision appartient aux autorités compétentes en matière de sécurité, s'appuyant notamment sur les éléments fournis par les services de Police ou la Sûreté de l'Etat.

Selon la dernière analyse de l'OCAM, il n'existe pour l'instant aucune menace spécifique sur les établissements d'enseignement qui justifierait, à ce stade, une mesure générale de fermeture.

Vous serez tenus informés de l'évolution de la situation. Dans l'attente et par précaution, je vous invite à sensibiliser les membres de votre personnel au contenu du plan d'urgence interne de votre établissement, à maintenir les portes fermées en dehors des heures d'entrée et de sortie des étudiants ainsi qu'à éviter autant que possible les regroupements devant votre établissement.

Françoise BERTIEAUX
Ministre de l'Enseignement
supérieur